



GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne
n° 19 – janvier 2012

*Réforme de l'orthographe française -
Craintes, attentes et réactions des citoyens*

Numéro dirigé par Anne Dister et Marie-
Louise Moreau

SOMMAIRE

Anne Dister, Marie-Louise Moreau : *Présentation*

Groupe RO : *Descriptif d'une enquête internationale consacrée à la réforme de l'orthographe française.*

Groupe RO : *Orthographe : ce qui est jugé difficile. L'avis d'enseignants et de futurs enseignants.*

Groupe RO : *Une réforme de l'orthographe ? Quels positionnements ?*

Groupe RO : *« L'orthographe française, ça me fait penser à... ». Une épreuve d'association verbale.*

Groupe RO : *Pour ou contre une réforme de l'orthographe française ? Comme un parfum d'imaginaire.*

Groupe RO : *Quelles réformes de l'orthographe ? Réactions d'enseignants à différentes hypothèses de réformes orthographiques.*

Groupe RO : *« Une bonne réforme est possible, à condition de... ». Les maitres s'expriment sur ce que serait une « bonne » réforme de l'orthographe française*

Groupe RO : *Les francophones et les rectifications orthographiques de 1990. État des connaissances et des usages en 2010.*

Stefano Vicari : *Qui a le droit de réformer ? La question de l'autorité dans les débats sur les réformes de l'orthographe.*

QUI A LE DROIT DE RÉFORMER ? LA QUESTION DE L'AUTORITÉ DANS LES DÉBATS SUR LES RÉFORMES DE L'ORTHOGRAPHE

Stefano Vicari

Université de Paris XIII (ERASME- CENEL)/ Université de Brescia, Italie

Introduction

Tout projet de réforme de l'orthographe suscite parmi les locuteurs du français, soient-ils professionnels de la langue ou locuteurs ordinaires, des débats passionnés tant dans la presse que sur le Réseau. Nous nous proposons d'analyser ces débats dans le but de mieux cerner les enjeux dont les différents positionnements se font porteurs et, par là, essayer de répondre à la question posée dans le titre de cette contribution. Pour ce faire, suite à la présentation de notre approche théorique et méthodologique, située à la croisée de l'épistémologie sociale (Origgi, 2008a, 2008b) et de l'analyse de discours française (Paveau, 2006), nous nous attacherons à montrer les analyses menées à partir d'un corpus de quelque 150 commentaires métalinguistiques ordinaires portant sur les projets de réforme de l'orthographe. Nous verrons que, si les scripteurs favorables au projet de réforme manifestent un accord presque unanime sur les contenus à réformer, les cas de désaccord se concentrent sur la question de l'autorité linguistique, question peu ou jamais soulevée dans les travaux scientifiques jusqu'à présent. Dans la conclusion, nous plaiderons pour la prise en compte de la confiance épistémique dans les discours d'autrui, ce qui nous paraît une question intéressante pour mieux cerner les conditions requises pour que les locuteurs ordinaires acceptent une réforme éventuelle de l'orthographe.

1. Présentation de la problématique et remarques méthodologiques

1.1 La question de l'autorité dans les débats sur la réforme de l'orthographe

L'analyse conjointe des stratégies discursives par lesquelles les scripteurs justifient leurs positionnements face à une réforme et des autorités qui seraient susceptibles aux yeux des scripteurs de mettre au point une réforme de l'orthographe nous paraît importante pour deux raisons principales. En premier lieu, tout projet de réforme de l'orthographe met en jeu la question de la déférence épistémique (Origgi, 2004, 2008a, 2008b) et, par là, pose un véritable défi épistémologique pour les linguistes eux-mêmes : y-a-t-il quelqu'un ayant le droit de

décider sur les questions linguistiques ? Si oui, qui a l'autorité de trancher sur les questions concernant la langue française ? Le (socio)linguiste jouit-il d'une autorité suprême qui lui permettrait de juger à la fois les « discours ordinaires » et la façon dont ils sont utilisés et les discours plus ou moins prescriptifs de certaines figures autoritaires (académie, écrivains, journalistes, rédacteurs de dictionnaires, etc.) ?

En deuxième lieu, les projets de réforme posent une question liée aux enjeux sociopolitiques sous-jacents à toute volonté de réformer l'orthographe : afin de mieux cerner ces enjeux, nous croiserons alors le statut extralinguistique des figures d'autorité mises en discours avec l'autorité discursive que les locuteurs ordinaires leur accordent. Il nous semble donc légitime de nous demander si la position sociale occupée par ces figures, dont le pouvoir sur la langue leur est conféré soit par l'État (via l'Académie) soit par la tradition normative (via les rédacteurs de dictionnaires, les journalistes, les chroniqueurs, etc.) soit par l'occupation d'une position académique (les linguistes universitaires et des centres de recherche), est suffisante pour que les locuteurs ordinaires se soumettent à leurs décisions ou s'il faut rechercher d'autres motivations qui sont à la base de la confiance accordée à certaines autorités plutôt qu'à d'autres : autrement dit, quels mécanismes régissent l'acte de confiance dans les discours linguistiques de sens commun ?

Cette perspective nous permet donc d'inscrire la thématique de l'autorité sur la langue française dans le cadre plus général de l'étude de la dimension sociale de la connaissance, qui est du ressort de l'épistémologie sociale (Goldman, 2004)¹. Le recours à cette discipline nous semble souhaitable dans la mesure où les épistémologues abordent la question de l'acquisition et de la transmission des connaissances par le biais de la notion de « confiance » définie comme : « un état cognitif et motivationnel complexe, un mélange de rationalité, de sentiments et d'engagements au sujet d'une relation avec les autres [...] » (Origgi, 2008a : 13). Dans cette optique, acquérir de la connaissance par le truchement d'autrui constituerait une activité indispensable pour la vie cognitive de chacun, tant dans la conversation ordinaire que dans le développement et la diffusion des résultats scientifiques. Or, il reste à expliquer sur quelles bases les individus sont disposés à déférer à autrui. Origgi met au centre des mécanismes régissant la déférence épistémique le processus dynamique de la communication : cette conception suppose que la confiance se construit dans « un *espace de discours* permettant la création d'une nouvelle forme de légitimité morale. Dans une telle perspective, l'acte de confiance est principalement discursif » (Origgi, 2008a : 84 ; ital. de l'auteur). Il est intéressant d'intégrer cette notion dans le cadre de notre étude pour expliquer le fait qu'il y aurait des questions plus profondes à la base des mécanismes de confiance qui résident dans le partage d'un ensemble de normes voire, comme nous le montrerons, de prédiscours sur la langue c'est-à-dire d'« un ensemble de cadres prédiscursifs collectifs (savoirs, croyance, pratiques) qui donnent des instructions pour la production et l'interprétation du sens en discours » (Paveau, 2006 : 118) permettant, entre autres, la constitution d'un « espace [discursif] de raisons partagées dans lequel la confiance peut se propager » (Origgi, 2008a : 84). Il reste à comprendre à qui et comment les locuteurs ordinaires font « confiance » en matière de langue et, notamment, de réformes de l'orthographe, ce qui nous permettra de faire quelques propositions sur la manière dont tout projet de réforme pourrait être proposé au grand public.

¹ Cette piste de recherche n'est pourtant pas étrangère à la sociolinguistique. En effet, déjà Branca-Rosoff en 1996 affirme la nécessité d'aborder les discours profanes sur la langue pour cerner le rôle du langage dans la construction des croyances collectives.

1.2 Remarques méthodologiques

Les analyses que nous présenterons ont été menées à partir de 150 commentaires métalinguistiques ordinaires issus de différents supports médiatiques, afin de constituer un panorama le plus exhaustif et hétérogène possible des représentations circulant dans l’imaginaire linguistique des locuteurs non linguistes français sur les projets de réforme de l’orthographe. Regardons de plus près la composition du corpus.

Le corpus « presse » est constitué d’une vingtaine de textes dont sept sont issus de la rubrique « Courrier des lecteurs » du *Monde*, cinq des rubriques « Courrier des lecteurs » et « Le bon français » du *Figaro*, trois de la rubrique « Courrier des lecteurs » de *La Croix*, deux de la rubrique « Courrier des lecteurs » de *Ouest-France* et trois de la rubrique « Courrier des lecteurs » de *Sud-Ouest*.

La plupart des scripteurs sont locuteurs non linguistes, ils n’appartiennent donc ni à la catégorie des journalistes (excepté les trois éditoriaux du *Figaro*) ni à celle des linguistes. Il s’agit bien là de scripteurs ordinaires qui envoient aux journalistes leurs avis sur les projets de réforme, souvent en réponse à un article publié dans le journal auquel ils s’adressent. Expression de l’implication émotive des scripteurs, lien affiché avec la réalité extralinguistique, métalangage flou et puisant volontiers aux métaphores apparaissent parmi les caractéristiques principales de ces textes que Quemada (1970-72) considère comme faisant partie du genre « chronique de langage ».

Le corpus « Internet » est constitué de discussions publiées dans quatre sites différents et représente 80 % des commentaires pris en compte. Ces discussions sont hébergées dans les sites « ABC de la langue française », « Études littéraires », « Passion histoire » et « Yahoo-Questions/réponses ». Comme on peut facilement l’imaginer, les hétérogénéités énonciatives et textuelles ne sont importantes que dans le corpus « presse » et, notamment, ces débats sur le net se caractérisent par le mélange de discours relevant de différentes typologies textuelles (descriptions d’usages linguistiques variés, narration d’événements issus pour la plupart d’expériences personnelles, argumentations pour justifier les propos, etc.) ; par la présence de signes typographiques et de *smileys* remplissant de nombreuses fonctions (nuancer les propos, exprimer des réactions émotives, etc.) et par l’emploi de pseudonymes garantissant l’anonymat des participants.

2. Que faut-il/peut-on réformer ? Ce que nous disent les non-linguistes

Puisque plusieurs études (parmi lesquelles rappelons ici Berrendonner, 1982 ; Millet, Lucci, Billez, 1990 ; Dister, Moreau, 2009) ont déjà bien montré les raisons avancées par les tenants et les opposants aux réformes, nous nous limiterons à constater que sur 150 commentaires, seulement 40 textes montrent une attitude favorable à une réforme de l’orthographe et une dizaine de textes présentent des balancements évaluatifs où les scripteurs ne s’expriment ni pour ni contre la réforme. Cette donnée n’est guère surprenante si l’on considère que l’orthographe constitue l’un des « piliers » du discours puriste français depuis les origines de la tradition linguistique normative. Il suffit de penser à l’enquête menée par Millet et *al.* (1990) pour comprendre à quel point l’orthographe est conçue par la plupart des locuteurs comme le véritable « corps » de la langue, pour filer la métaphore organiciste maintes fois relayée par ce genre de discours. Cette enquête montrait d’ailleurs le primat du conservatisme en matière d’orthographe, où les « présentateurs vedettes, les journalistes, occupent le devant de la scène, ont leur mot à dire sur tout, avec la certitude et, dans le meilleur des cas, la naïveté que seule l’ignorance peut donner » (Millet, Lucci, Billiez, 1990 :

142). Il nous semble que ces affirmations sont toujours valables à l'époque actuelle, où la voix des « experts » n'est évoquée que de manière sporadique et plutôt superficielle. Nous nous attacherons à analyser dans le détail les cas où les scripteurs seraient favorables à un projet de réforme afin de montrer le consensus unanime autour des contenus qu'ils proposent de réformer.

Nous avons également remarqué que les aspects de l'orthographe que ces scripteurs souhaitent réformer correspondent de manière presque systématique avec ce que certains spécialistes de l'orthographe tels que Jaffré et Fayol (1997) appellent les « zones instables » de l'orthographe du français, comme les deux exemples suivants le montrent bien :

(1) *Je ne manque guère de faire la dictée de Pivot devant le petit écran. Mais en même temps, je ne puis me défaire d'un vague malaise en voyant tant de gens « comme il faut » s'investir à ce point dans cette sorte de liturgie un peu narcissique et élitiste. Que peuvent bien penser les jeunes paumés des banlieues devant ce spectacle ? Il me revient à ce propos un mot de Paul Valéry : « La bizarrerie de l'orthographe en fait un moyen d'épreuve sociale : celui qui écrit comme il prononce est, en France, considéré inférieur à celui qui écrit comme on ne prononce pas. » Oui, depuis longtemps, je souhaite une réforme raisonnable – non une révolution radicale, impensable – de notre orthographe. On pourrait par exemple supprimer la plupart des lettres doubles [...]. On arriverait peut-être à aligner « charrette et chariot », « rationnel » et « rationaliser ». On pourrait même simplifier les fameux accords du participe passé, [...]. On m'objectera aussi que le sens étymologique de certains mots va se perdre avec trop de simplification, mais qui s'en soucie vraiment ? Je ne pense pas que l'espagnol qui écrit *idroelectrico* trahisse l'origine du mot. (Clemens, P., Courrier des lecteurs, La Croix, 04/03/02, p. 12²)*

(2) *Êtes-vous pour ou contre la simplification de l'ortograf ? Relisant un peu de Montaigne (désolé pour cette pédanterie) je constate qu'il écrivit le même mot avec moult variantes orthographiques ; alors pourquoi pas nous ? Quelques fautes plus ou moins volontaires se sont glissées dans ma question ; quelle imbécillité ! Précisions sur "simplification" : Pour moi simplification ne veut pas dire "phonétisation" (style SMS), mais modification de quelques incongruités par exemple : - accord du participe passé [...] - redoublement des consonnes, [...] il faudra toujours distinguer ver, vers, vert, verre, vair ; les chinois font de même avec les homophones (ma) écrits par des idéogrammes différents. (Maldoror, message publié en septembre 2007 à l'adresse <http://fr.answers.yahoo.com/question/index?qid=20090916105925AA1PNqD>)*

Tout en s'appuyant sur l'autorité de la sagesse de quelques grands auteurs faisant office de figures patrimoniales de la culture française (Valéry et Montaigne), ces scripteurs manifestent le souhait de simplifier des incohérences (participes passés, consonnes doubles, mots à origine savante, homophones et accents) qui appartiennent, d'après Jaffré et Fayol (1997), aux zones de fragilité de l'orthographe du français. Selon ces chercheurs, ces zones rendraient la maîtrise du système orthographique du français très difficile à atteindre, même pour des scripteurs experts. Ces « zones » sont en effet sujettes à des variations continues dans le temps et dans l'espace et ne répondent qu'à des logiques de sauvegarde de traces étymologiques des mots. Remarquons également que les scripteurs seraient plutôt favorables à une réforme timide, pour qu'elle ait le temps de s'implémenter dans les usages des locuteurs : remplacer,

² Nous avons gardé les textes originaux, aucune correction n'a été apportée. Nous soulignons les parties commentées dans le texte.

par exemple, le principe hétérographique régissant le système orthographique du français, par le principe phonographique (correspondance sons et écriture) vouerait toute réforme à l'échec, comme les spécialistes de l'orthographe le soutiennent depuis longtemps, de Jaffré et Fayol (1995) à Catach (2005). Cela arrive également dans les commentaires ci-dessous :

(3) *Je suis partisan d'une réforme de l'orthographe en profondeur. En effet, j'estime qu'il n'est pas nécessaire de connaître toute l'étymologie d'un mot pour l'écrire (laissons cela aux philologues). Par exemple, est-il bien utile de conserver l'accent circonflexe (notons qu'il a déjà disparu sur les i et u, à quelques exceptions près) sur le mot fenêtre ? [...] (Kheperou, message publié le 16/08/07 à l'adresse <http://www.etudes-litteraires.com/forum/sujet-5685-sondage-seriez-vous-favorable-reforme-orthographe>)*

(4) *S'il est souhaitable de rationaliser certains usages, il serait, je crois, catastrophique d'effectuer une réforme radicale inspirée par la phonétique. Elle rendrait archaïque, d'un seul coup, tout ce qui a été écrit depuis au moins six cents ans. Le mieux est ici encore l'ennemi du bien. (Verbum, message publié le 27/07/08 à l'adresse <http://www.languefrancaise.net/forum/viewtopic.php?id=5294>)*

Ces scripteurs se font partisans d'une réforme timide de l'orthographe et justifient cette position sur la base d'un argument utilitaire qui ne s'éloigne pas beaucoup de ce qu'en disent certains linguistes (Jaffré, 1998, 2003, 2005) : il s'agit là, encore une fois, de cas où le sentiment linguistique profane coïncide, du moins partiellement, avec les positions soutenues en sciences du langage. Certes, ici rien n'est dit à propos des sources utilisées par les scripteurs : ceux-ci en effet fondent leur proposition sur un jugement personnel (*j'estime, je crois*) et sur une motivation utilitaire qui semble s'appuyer sur le simple bon sens (cf. l'interrogation générique qui suit l'énonciation de la position du scripteur dans (3) et l'énoncé final, dans (4), qui constitue l'un de ces appels prédiscursifs à la sagesse proverbiale si bien décrits par Paveau en 2008).

Dans le commentaire suivant, le scripteur fait un usage répandu des infinitivisations dans l'ensemble du commentaire, ce qui lui permet de présenter encore une fois la réforme de l'orthographe comme une nécessité s'imposant à la simple logique de tout locuteur raisonnable :

(5) *Réformer rendrait notre langue plus abordable et permettrait d'en finir avec l'absurdité de gens qui, quel que soit leur niveau de culture, doutent toujours et se plongent dans les dictionnaires. [...] Réformer pour s'adapter, évoluer et ne jamais se fortifier ni se conforter dans des positions qui n'ont pas de raisons d'être et créent des "élites" et des discriminations artificielles, établir des normes quand elles sont nécessaires et laisser toute la latitude possible quand il n'y a pas d'enjeu particulier. (Colline d'or, message publié le 18/12/08 à l'adresse <http://www.languefrancaise.net/forum/viewtopic.php?id=6219>)*

L'appréciation logique subjective se présente alors comme un jugement universel, général, que tout le monde peut, voire doit partager. Dans d'autres cas, la nécessité d'un partage d'une réforme de l'orthographe commune est même thématisée explicitement, comme dans l'exemple (6) :

(6) *Il faudrait que le simple bon sens se fasse mieux entendre. Pour donner un exemple sacrilège, écrire la conjugaison de parler ainsi je parle tu parle il parle nous parlons vous parlez ils parle ne me dérangerait pas du tout. Notre grammaire - ici la conjugaison - a une logique, pourquoi devrait-on la laisser compliquer par l'orthographe ? Et tout comme nous écrivons de quoi parle-t-il ? pourquoi ne pas écrire de quoi parle-t-ils ? Et si parles-en !*

devient parle-z-en ! (ou parle-s-en !), la belle affaire ! Parle ! restera parle ! (Anonyme, message publié le 18/12/08 à l'adresse <http://www.languefrancaise.net/forum/viewtopic.php?id=6219>)

L'énoncé ouvrant le commentaire se veut un constat désancré de la situation d'énonciation par l'absence de marques subjectives pouvant rattacher l'origine énonciative à un seul individu : s'il est vrai, d'un côté, que le conditionnel mitige l'imposition, cet énoncé est suivi par des interrogatives génériques contribuant à transmettre des certitudes, des sens préconstruits que le locuteur partage ou feint de partager avec son allocataire.

Or, si dans tous ces derniers cas, savoirs linguistiques ordinaires et scientifiques montrent une affinité remarquable, l'on peut toutefois constater que les linguistes ne sont jamais cités ou mentionnés en tant que sources fiables de savoirs : ces discours sont plutôt présentés comme issus de l'expérience quotidienne ou comme relevant du simple bon sens. Comme nous venons de le montrer, les discours métalinguistiques ordinaires sont en effet fortement caractérisés par un régime d'effacement énonciatif qui fait en sorte qu'ils s'imposent par le seul fait d'avoir été énoncés. Peu de place est laissée aux doutes et aux indécisions, les scripteurs se font volontiers les porte-paroles d'un sentiment linguistique tout comme d'une vision du monde partagée par les allocataires et cela grâce à l'emploi des stratégies discursives permettant d'inscrire en discours des prédiscours communs au sein de la communauté (appels à des figures patrimoniales, effacement énonciatif, interrogations génériques, etc.)

Le problème reste alors de comprendre comment les deux épistémologies, *folk* et « savante », interagissent dans les discours ordinaires et, notamment, quel est le statut réservé aux linguistes et aux autres institutions chargées de s'occuper de la langue.

3. Qui a le droit de réformer ?

Dans l'ensemble des commentaires analysés, les scripteurs thématisent volontiers la question de l'autorité susceptible de décider en matière d'orthographe. Tant les tenants que les opposants semblent en effet reconnaître certaines autorités plus ou moins abstraites susceptibles de légiférer de quelque manière, à partir d'entités abstraites telles que la Langue et l'Usage, en passant par les locuteurs eux-mêmes jusqu'aux linguistes.

3.1 La Langue et l'Usage

Dans de nombreux commentaires, les scripteurs dénoncent l'impossibilité d'appliquer toute réforme venant du haut, la Langue et/ou l'Usage étant les deux seules entités susceptibles de déterminer la bonne réussite de tout projet de réforme :

(7) La Marseilloise commence par ces mots : « Allons, enfans de la Patrie... » L'orthographe du français, qui n'a jamais été fixe, n'est pas intangible. Mais elle préfère la douceur à la violence, les évolutions naturelles aux réformes tombées de haut. (P'tit prof, message publié le 18/12/08 à l'adresse <http://www.languefrancaise.net/forum/viewtopic.php?id=6219>)

(8) Il me semble que notre orthographe – et notre grammaire d'ailleurs – sont nées d'une longue série de réformes tombées de haut voire des réflexions d'un seul individu. Le laisser faire ne me dérangerait pas non plus si personne ne poussait de cris d'orfraies devant le moindre écart orthographique. Et si on n'en faisait pas un critère de sélection insidieux.

Colline d'or, message publié le 19/12/08 à l'adresse <http://www.languefrancaise.net/forum/viewtopic.php?id=6219>)

(9) *Bonjour, [...] quelques petites rectifications d'ordre logique ne me gênent pas (si on ne me les impose pas).* (Muriel, message publié le 19/12/08 à l'adresse <http://www.languefrancaise.net/forum/viewtopic.php?id=6219>)

– *Muriel a mis le doigt dessus: Il ne faut pas nous l'imposer !!* Ladymael

Ils expriment donc un certain malaise face à tout genre d'imposition « venant du haut », ce qui est très bien montré par le dernier échange où le second scripteur reprend explicitement les propos du premier pour y insister davantage.

Il s'ensuit que l'autorité de l'Académie elle-même est mise en discussion là où les scripteurs considèrent que l'autorité suprême reste l'apanage de la langue française et donc, finalement, par ceux qui partagent avec l'Académie l'image d'une langue extérieure aux individus, immuable et juge de son propre destin :

(10) *Tout le problème de ces réformes réside dans la difficulté à se mettre d'accord sur l'ampleur des modifications, chacun ayant son idée. Et avant cela, il faut déjà décider qui doit se mettre d'accord, quel sera l'aréopage qui aura ce redoutable honneur... celui de se faire écharper par de grandes plumes vexées de ne pas avoir été consultées, par de grands personnages vexés de ne pas avoir été retenus dans cette distinguée commission, et de subir les foudres de tout ce que les médias comptent de critiques littéraires et de chroniqueurs ! In fine, nul n'a d'autorité sur la langue, et c'est peut-être mieux ainsi.* (Krokodilo, message publié le 20/12/08 à l'adresse <http://www.languefrancaise.net/forum/viewtopic.php?id=6219>)

L'ironie traversant le début du texte se termine par un constat où le scripteur allègue un savoir dont la source est inconnue : la vérité de l'assertion est incontestable et valable en dehors du temps (présent gnomique). De plus, l'allusion aux « grandes plumes vexées » fait certainement écho aux débats publics dont les académiciens se font les promoteurs lorsque une autre institution « s'arroge » le droit d'introduire des modifications dans la langue française, sans leur préalable autorisation.

En outre, la question de la légitimité de l'autorité posée dans ce commentaire déclenche, dans la suite de la longue discussion, toute une série de réactions qui la reprennent plus ou moins ironiquement ; en voilà deux exemples :

(11) *Effectivement certains estiment avoir autorité sur les questions d'orthographe qui, tout comme la langue qu'elle transcrit plus ou moins, devrait être le bien de tous et de personne. C'est ce qui m'agace le plus, est-ce seulement ceux qui étudient et enseignent la langue qui ont leur mot à dire ? [...] il y a toujours des écueils à vouloir artificiellement « amender » l'orthographe d'une langue que seul le temps a fait lentement évoluer. C'est comme vouloir donner la patine des ans à un meuble fabriqué la veille : on finit toujours par remarquer que ça ne fait pas vrai...* Cordialement Sylvain B

(12) *Le standar Ortograf an 30 segond... Ortograf è une ortograf altèrnativ du Fransè. Une ortograf fonolojik, fleksible, koèrante é normalizé. La lang fransèz apartyin à seu ki la parle é si seu ki la parle adopt une manière simple de l'écrire é la propaje, sèt norm s'inpozera d'èl même. L'administrasion, le sistèm d'édukasion et la sostiété an jénéral devron s'ajusté. Pluto ke d'atandre vènement é pasivman une "réformèt" parsièl de l'ortograf inpozé par par une kelkonk otorité, prenon posesion de notre lang, an nou-z apuiyan sur une norme sinpl é présiz*

ki s'apran an 5 minut. Ékrivé fonolojikman dè mintnan, non par ignorans ou néglijans, mè parse ke vou konèsé la nouvèl fason d'ékrir le fransè, la norm Ortograf. Patoiglob

La langue ne serait donc soumise à aucune autorité : elle évolue, elle change dans le temps et personne ne peut rien faire contre cette évolution dont le moteur serait ou devrait être, d'après ces scripteurs, l'usage qu'en font ses locuteurs.

3.2 Les locuteurs eux-mêmes

Dans un certain nombre de commentaires, les scripteurs revendiquent le droit d'exprimer leur position au sujet de tout projet de réforme : la langue perd alors son statut d'entité intouchable, *super partes*, pour devenir un objet dans les mains de ses locuteurs :

(13) Respecter les règles grammaticales d'une langue, ce n'est nullement la sacrifier, ni la profaner si on ne le fait pas. Les langues appartiennent aux usagers qui finissent pas imposer les faits de langue. (Behri, message publié le 30/09/07 à l'adresse <http://www.etudes-litteraires.com/forum/sujet-5685-sondage-seriez-favorable-refo-rme-orthographe>)

(14) Il ne faudrait pas oublier qu'à l'époque de la Révolution française 80 % des citoyens ignoraient notre langue... Le français est la seule langue au monde où l'écrit précède l'oral... Nul doute que l'agacadémie et les écrits-vains ont beaucoup contribué à compliquer la langue et ont généré son évolution en empêchant la langue parlée d'évoluer librement vers la simplification... Par konsekan, moa, frankofon lang maternel, j' m' rezerv l' droa d' parle ma lang e d' l'ekrir kom j' l'antan...[...] (Patoiglob, message publié le 18/12/08 à l'adresse <http://www.languefrancaise.net/forum/viewtopic.php?id=6219>)

Dans ces deux exemples, révélateurs d'une tendance assez répandue dans notre corpus, le critère de légitimité de l'autorité linguistique résiderait donc dans les choix des locuteurs eux-mêmes : la décision en matière de réformes serait donc dans les mains des seuls locuteurs concernés. On est ici loin du fantasme d'une langue une et intouchable : elle appartiendrait plutôt à ses locuteurs qui, par là, ont le droit de légiférer sur les questions qui les intéressent.

3.3 Les linguistes

L'existence de professionnels qui s'intéressent à la langue à partir d'un point de vue scientifique peut apparaître paradoxale aux yeux des non-linguistes. Il semble inutile de s'adresser à des « experts », à des spécialistes pour révéler la nature d'un objet qui appartient à tous et qui se manifeste sous le mode de l'évidence. Déjà Bloomfield, en 1944, remarquait que pour les non-linguistes il pourrait être suffisant d'avoir un niveau culturel élevé, quelle que soit la discipline étudiée, pour être considéré comme un expert pouvant traiter des questions linguistiques les plus disparates ; c'est du moins ce qu'il tirait de son expérience « sur le terrain » :

« A physician, of good general background and education, who had been hunting in the north woods, told me that the Chippewa language contains only a few hundred words. Upon question, he said that he got this information from his guide, a Chippewa Indian. When I tried to state the diagnostic setting, the physician, our host, briefly and with signs of displeasure repeated his statement and then turned his back on me. A third person, observing this discourtesy, explained that I had some experience of the language in

question. This information had no effect³ » (Bloomfield, 1944 [1970] : 418 cité par Preston, 1991 : 583)

Comment et pourquoi les locuteurs ordinaires ne font-ils pas confiance aux sources scientifiques du savoir linguistique ? Quelles sont les raisons de cette méfiance ? Pour l'analyse qui suivra, nous avons préféré distinguer les exemples tirés du corpus « presse », où les critiques adressées aux linguistes sont formulées par des figures intellectuelles et « savantes », des exemples tirés du corpus « Internet », qu'ils soient écrits dans des forums ou sur des blogs, où ce sont plutôt des locuteurs ordinaires, souvent anonymes, qui argumentent pour ou contre la légitimité de l'autorité linguistique des linguistes professionnels.

3.3.1. Les linguistes dans le corpus « presse »

Dans la presse, la plupart du temps, les linguistes et les lexicographes ne sont pas considérés comme des autorités fiables par les locuteurs. Les critiques qui leur sont adressées ne portent pourtant pas sur leurs manières de parler et d'écrire ou sur des tics de langue propres aux linguistes ; ils les accusent plutôt de ne pas sauvegarder la pureté de la langue française, de laxisme et de laisser-aller en matière de langue et, notamment, d'orthographe. Ce sont principalement Jacques Capelovici et Maurice Druon qui pointent du doigt les linguistes, et leurs critiques passent toujours par des désignations dénigrantes ou ironiques de ces derniers, comme dans les deux exemples suivants :

(15) *Pas d'accord [...] Il y aurait intérêt à révéler ou à rappeler cette règle d'accord du participe passé aux « professionnels de la parole » qui s'expriment sur nos médias, même si d'indulgents « spécialistes » qui la connaissent pourtant fort bien ne voient aucun inconvénient à ce qu'elle soit violée [...] (Capelovici J., Le bon français, Le Figaro, 11/10/97, p. 15)*

(16) *Commissariat, puis Délégation générale à la langue française ; commissions ministérielles de terminologie ; Haut Conseil de la francophonie ; Conseil supérieur de la langue française ; Commission générale de terminologie et néologie ; à quoi il faut ajouter toutes les niches du CNRS, dont beaucoup ne sont que fromagères, occupées par des compileurs ou des « chercheurs » dont la spécialité est de ne rien trouver. (Druon M. [*de l'Académie française], « Qui donc est chargé d'éduquer ? », Le bon français, Le Figaro, 05/05/99, p. 25)*

Dans les deux commentaires, la critique se limite à un rejet typographique (« chercheurs ») supporté, dans (15), par un adjectif axiologique (« indulgents 'spécialistes' ») : l'emploi des guillemets indique bien ici la prise de distance des scripteurs par rapport aux dénominations du statut des linguistes. Ces dénominations sont alors attribuées à d'autres locuteurs, indéfinis, dont ils ne disent rien, sinon que les scripteurs partagent les mêmes positions à l'encontre des linguistes.

Si aucun locuteur ordinaire n'avance d'objections contre les linguistes, certains journalistes peuvent en critiquer des aspects particuliers, comme dans l'exemple suivant :

³ « Un médecin, avec un niveau d'études élevé et une bonne formation générale, qui chassait dans les bois du Nord, m'a dit que la langue Chippewa ne contient que quelques centaines de mots. Sur cette question, il a dit qu'il a obtenu ces informations auprès de son guide, un Indien Chippewa. Quand j'ai essayé de spécifier le scénario diagnostique, le médecin, notre hôte, a brièvement répété sa déclaration avec des signes de mécontentement, puis m'a tourné le dos. Une troisième personne, en observant ce manque de courtoisie, a expliqué que j'avais une certaine expérience de la langue en question. Cette information n'a eu aucun effet. » (notre traduction)

(17) *GÉNÉRATION NUTELLA*. Pour dicter, il aurait fallu Bernard Pivot, qui vient de rendre sa blouse et ses craies après la dix-neuvième finale des Dicos d'or. « Je n'ai pas envie de devenir le vieux pépé qui fait sa dictée... », a-t-il justement déclaré. On aurait aussi pu demander à l'un de nos lexicographes patentés, Alain Rey, M. Petit Robert. Mais ce n'est pas son genre, trop laxiste, trop conscient que la langue française, avec ses mille ans de bricolage et de rafistolages, est l'une des plus tarabiscotées qui soient. La dictée, c'est comme du sirop. Il faut en ingurgiter beaucoup pour que cela soit efficace. (Greilsamer L., « Flaubert et Proust aussi faisaient des fautes ! », *Horizons analyses – société*, Le Monde, 08/02/05, p. 14)

La critique ici est toutefois plus nuancée que dans les exemples ci-dessus, rédigés par l'écrivain et l'académicien : plutôt que d'assumer explicitement la responsabilité de l'accusation de laxisme, le journaliste semble mettre en scène les deux positionnements (pour et contre l'exercice de la dictée) tout en se cachant, dans la conclusion de son éditorial, derrière la comparaison de la dictée-sirop suivie d'un énoncé sentencieux.

S'il est vrai que dans (17) la critique est adressée à « M. Petit Robert », dans la plupart des cas les linguistes ne sont que très rarement identifiés, de préférence ils restent anonymes et sont nommés en discours par des dénominations vagues, sinon dénigrantes. Cette sorte de flou référentiel autour des linguistes remplit, nous semble-t-il, une fonction fondamentale au sein de ces discours : les dires des linguistes sont en effet toujours présentés comme provenant d'une source tant vague que contestable, leurs positions ne seraient ainsi même pas dignes d'être rapportées par les scripteurs. L'accent y est toujours mis sur la non-acceptabilité de leurs dispositions, sur l'évidence de l'impossibilité d'admettre le bien-fondé de leurs discours.

L'inscription des linguistes en discours est toujours accompagnée d'une disqualification de leur autorité qui passe par des critiques énoncées de différentes manières. Dénominations dénigrantes (« indulgents 'spécialistes' », « chercheurs' »), métaphores et comparaisons ironiques portant sur leur activité, citations narrativisées introduites par un discours d'escorte fortement critique ne seraient que les moyens discursifs les plus exploités par nos scripteurs pour exprimer un jugement négatif largement partagé, voire unanime.

Pourquoi cette unanimité frappante ? À notre avis, pour répondre à cette question, il est nécessaire de prendre en compte les mécanismes régissant l'acte de confiance : ces mécanismes résideraient principalement dans les discours et, en particulier, dans le partage, par les locuteurs plus ou moins ordinaires, des mêmes prédiscours sur la langue française. Or, comme l'on a pu très bien remarquer, entre savoirs linguistiques « savants » et « populaires » il n'y a pas toujours de partage intégral des mêmes prédiscours : ce qui constitue une évidence pour les uns ne l'est pas forcément pour les autres.

L'analyse des commentaires issus d'Internet nous permettra de préciser notre hypothèse sur la nécessité d'un partage prédiscursif, à partir des interactions réelles des scripteurs et de la nuancer à la lumière de l'essor et de la grande diffusion des nouveaux moyens de communication et d'information, tels qu'ils sont permis par le succès d'Internet.

3.3.2 *Les linguistes dans le corpus « Internet »*

Si dans les contextes plus formels représentés par les textes analysés ci-dessus (rubriques spécialisées des journaux dont les auteurs sont des « professionnels » de la langue), la condamnation des linguistes nous paraît unanime, il est vrai aussi que sur Internet, il arrive parfois que les scripteurs, le plus souvent anonymes et non spécialistes, s'appuient sur des recherches linguistiques pour justifier leurs propos, surtout le long de discussions sur les forums.

Qui plus est, le cadre interactionnel qu'offrent les échanges sur les forums constitue un lieu privilégié pour observer comment les sources d'autorité sont reçues par les participants aux discussions et pour creuser davantage le rôle des interactions sociales dans la création d'un *espace de raisons partagées*, tel qu'il est nécessaire pour que l'acte de confiance puisse avoir lieu.

(18) De très longues et pertinentes études sociologiques, sémantiques et psychologiques ont été menées pour déterminer si le langage SMS avait une quelconque influence sur l'orthographe de nos plus jeunes. Il en va d'un constat simple et éloquent : Nos jeunes écoliers, collégiens, lycéens et universitaires sont aussi mauvais que nous à notre époque !! Le portable, msn messenger et toute la bande n'ont aucune influence!! [...] (Les lettres du monde, messages publiés le 19/08/05 à l'adresse http://www.langue_francaise.net/forum/viewtopic.php?pid=11225#p11225)

– *Merci pour ces informations rassurantes. Auriez-vous par hasard les sources, références de ces études ? Olso*

– *Ah, je n'ai malheureusement pas les références exactes, et encore moins ces dites études. Mais cela a été fait très sérieusement par des linguistes et psychologues de certains laboratoires du CNRS. Je me renseignerai davantage. Les lettres du monde Mouais; ça demande effectivement confirmation ! Aubert*

Cet échange nous intéresse en ce qu'il montre bien avec quelle force d'évidence les prédiscours agissent dans ce genre de discours : la position énoncée dans la première réplique, contredit celle du bon sens commun qui, en tant que telle, n'a besoin ni d'être énoncée explicitement ni d'être confirmée aux yeux des non-linguistes, à savoir que le langage sms non seulement constitue une conséquence de la « décadence » linguistique auprès des nouvelles générations, mais aussi en représenterait, à son tour, une des causes principales.

Il est remarquable de constater que le seul fait de pouvoir accéder à des savoirs acceptés par une communauté scientifique, de pairs et avec ses règles propres, n'est pas suffisant pour que ces savoirs puissent constituer des autorités valables dans les discours ordinaires : suite à la précision demandée dans la première réaction, le scripteur insiste encore une fois sur la validité et la fiabilité de certaines recherches, mais cela ne suffit pas pour que le dernier scripteur les accepte comme des sources fiables, sans même ressentir le besoin d'argumenter. L'on pourrait toujours objecter que la manière dont le premier scripteur cite les références « savantes » peut poser des problèmes d'interprétation : un savoir peut-il être qualifié de « scientifique » si l'intervenant concède ouvertement que « je n'ai malheureusement pas les références exactes, et encore moins ces dites études » ? Ne pourrait-on pas considérer qu'il s'agit là d'un artifice argumentatif au sein d'un forum dans lequel on invoque des « autorités » à propos desquelles on a des connaissances très floues ? Et, enfin, le refus d'une telle connaissance floue correspondrait-il dès lors au refus d'accepter les savoirs scientifiques ? La réponse à ces questions, pourtant importantes, n'est pas vraiment fondamentale pour monter notre perspective, à savoir si les linguistes constituent ou pas une autorité légitime dans les discours ordinaires, et cela pour deux raisons distinctes.

D'abord, du côté du scripteur citant ces références, peu importe s'il les inscrit en discours sans les connaître vraiment, ce qui nous intéresse concerne plutôt le fait même qu'il les mentionne et les considère comme des autorités fiables. Cela vaut d'autant plus s'il s'agit d'un « simple » escamotage argumentatif : les références savantes constitueraient dans les deux cas une autorité garantissant la légitimité des contenus proposés aux yeux du scripteur.

Ensuite, du côté des participants à la discussion, dans les réponses qui suivent le premier commentaire : ils ne thématisent pas la question de l'authenticité des propos du premier scripteur, ils demandent plutôt des éclaircissements et montrent explicitement une certaine attitude de méfiance envers de « très longues et pertinentes études sociologiques, sémantiques et psychologiques ». La requête de donner les « références exactes », dans la première réponse d'Olso, révèle ainsi la perplexité et l'incertitude à propos des résultats des enquêtes scientifiques plutôt que la méfiance par rapport à l'exactitude des sources.

Les différents refus d'accepter les savoirs scientifiques indiquent donc qu'il n'y a pas de véritable adhésion de la part de tous les participants aux mêmes types de prédiscours : à la base du mécanisme selon lequel des connaissances entrent dans le *stock* culturel d'un peuple, réside en effet la confiance dans les discours d'autrui, cet autrui appartenant à un groupe social ou culturel auquel on appartient ou dont on aurait l'ambition de faire partie ; dans les cas que nous avons étudiés, il s'agirait donc de différents « cercles de conversation », de groupes, à l'intérieur desquels les savoirs véhiculés appartiennent à deux épistémologies distinctes, avec des prédiscours et des normes qui leur sont propres. Cela peut expliquer le fait que dans cet échange les scripteurs ne défient pas vraiment l'épistémologie des scientifiques : ils ne demandent pas d'approfondissements, ils n'essayent pas vraiment de trouver des arguments contre la position « savante », bref, il n'y a pas de véritable débat sur les positions scientifiques. Les scripteurs se limitent plutôt à les rejeter de manière plus ou moins nette, sans en fournir toujours une raison explicite. Cet échange montre donc que peu de place est faite dans l'épistémologie *folk* pour les savoirs scientifiques qui se heurtent à tout un ensemble de savoirs, de connaissances, de valeurs et d'émotions circulant de manière évidente et objective dans les discours métalinguistiques ordinaires.

Ce sont en effet ces discours que les locuteurs entendent depuis leur enfance, tant à l'école que dans le milieu familial, relayés par la presse généraliste et qui sont acceptés et véhiculés dans les milieux façonnant leur identité sociale et culturelle tout au long de leur vie. Dans l'échange suivant cette situation se répète à propos du langage « texto » et des fautes d'orthographe :

(19) *On a tendance à juger durement celui qui écrit mal, à le cataloguer, c'est très français comme attitude, même de la part de ceux qui font des fautes, on se sent "stigmatisé" on oublierait que c'est aussi une langue vivante et qui en tant que telle évolue constamment à chaque phrase échangée ! depuis que j'ai compris cela en cours de sociolinguistique et bien je me retiens de reprendre quelqu'un qui dit "si j'aurais" parce que c'est gênant pour la personne qui sait plus où se mettre (ben oui c'est ultra agaçant de se faire reprendre) et puis le pire c'est que c'est logique de dire "si j'aurais" etc bref vive la langue française (no, message publié le 20/11/08 à l'adresse <http://www.leblogdelamechante.fr/2008/11/20/fautes-orthographe/>)*

– Oui les langues évoluent, bien sûr... Mais actuellement avec les textos et autres, il y a des personnes qui ne savent plus écrire normalement, et là c'est dramatique. Autant que ça évolue dans le bon sens non ? Sinon nous pourrions tous apprendre la sténo (ça existe toujours) où là, il n'y a pas de fautes à faire... Calpurnia

Marque de l'évolution de la langue pour le premier scripteur, le « langage texto » constitue, pour le second, le signe manifeste du déclin de la langue française dont l'époque contemporaine serait le théâtre : la position « savante » est ainsi invalidée sur la base de l'évidence du constat « dramatique » qu'« il y a des personnes qui ne savent plus écrire normalement », où ce « normalement » renvoie à l'orthographe standard, qui charrie avec elle

l'étymologie et, par là, le « vrai » sens des mots. C'est, encore une fois, dans la conception d'une langue stable, homogène et invariable que le scripteur légitime ses dires.

4. Conclusion

Nos premières analyses montrent jusqu'à quel point les procédés et les marques pris en compte contribuent à la construction d'un discours qui, pour le dire avec Krieg-Planque, « tend à esquiver les divergences de points de vue, à dépolitiser les thématiques dont il effectue le cadrage, à dénier les conflits d'intérêt, à constituer un opérateur de neutralisation de la conflictualité » (Krieg-Planque, 2010 : 19) mais qui témoigne aussi d'un sentiment linguistique si bien partagé et constitué principalement « dans – et de – l'espace discursif extérieur du déjà dit (ou du 'dit ailleurs') » (Authier-Revuz, 1995 : 236). Et notamment, c'est cette dimension prédiscursive maintes fois soulignée qui confère à ces discours différents effets d'antériorité et qui, par là, leur permet de se présenter comme doxiques, vrais, irréfutables et allant d'eux-mêmes.

Nous avons constaté que, souvent, les savoirs linguistiques spontanés ne s'éloignent pas toujours de ce que soutiennent les linguistes. C'est le cas, par exemple, des propositions de réformer l'orthographe à partir des zones instables de celle-ci (à savoir, les homophones, les accents, les accords du participe passé, etc.) : s'il est vrai que le discours dominant considère toute réforme de l'orthographe comme une atteinte grave à la pureté et à la beauté de la langue, l'on ne peut pas nier la présence relativement massive de commentaires où les scripteurs non seulement se font partisans de rectifications plus ou moins timides, mais aussi y dénoncent le rôle que la bonne maîtrise de l'orthographe joue dans la discrimination sociale et dans l'échec scolaire.

Les analyses nous suggèrent donc que le seul élément commun à l'ensemble des textes nous paraît résider dans tout refus d'accepter passivement des réformes et des lois imposées par le « haut », par un cercle restreint de « spécialistes », soient-ils *scientifiques* ou *mondains*. Ce faisant, ceux-ci s'arrogeraient en effet le droit, d'après nos locuteurs, de légiférer sur une composante aussi importante de leur identité linguistique et sociale qu'est la langue, déjà menacée, par ailleurs, par les emprunts à l'anglo-américain, les nouvelles pratiques langagières à la mode dans tous les milieux sociaux, etc.

Toutefois, la présence dans certains exemples analysés de savoirs scientifiques nous oblige à nous poser la question suivante : dans quelle mesure le Réseau et, plus généralement, les nouvelles technologies ont-elles permis l'essor d'une nouvelle manière, non seulement d'avoir accès aux savoirs savants, mais aussi de la créer ? Autrement dit, le net est-il en train de modifier de manière rapide l'accès aux prédiscours de différentes strates ?

Le rôle de l'Internet ne semble en effet pas se limiter seulement à la vulgarisation des connaissances scientifiques, mais il modifie plutôt la manière de communiquer ces connaissances : un accès plus libre aux ressources scientifiques, la possibilité, dans les forums, d'intervenir et de montrer le point de vue des sociolinguistes sur certaines questions fondamentales, compte tenu des différentes approches théoriques en sciences du langage et en sociolinguistique. Proposer des suggestions de modifications sur le Réseau, en justifier les raisons, ouvrir des espaces de dialogue où les questions peuvent être débattues entre spécialistes et non spécialistes pourraient constituer les conditions préalables à la proposition de tout projet de réforme. Il suffit d'observer le succès de plus en plus important des *citizen sciences* où chaque citoyen peut apporter sa contribution et son apport et cela vaut déjà pour de nombreux projets liés à la botanique, à la sauvegarde de certains animaux sauvages et à

l'astronomie, surtout dans les domaines anglophone et américain (Niedzielski et Preston, 2000). D'autres sciences sont encore en train d'élargir leur domaine d'action et de produire des résultats importants à partir de la collaboration et de la coopération de plusieurs non-scientifiques travaillant ensemble sur le Réseau. Internet voit ainsi l'essor de véritables communautés scientifiques qui montrent l'impossibilité de distinguer de manière nette et précise les « savants » et les « non-savants », ces deux catégories étant engagées ensemble dans la production de résultats pertinents et valables. Ce n'est donc pas seulement la manière d'accès aux savoirs qui est en train de se modifier, mais surtout les relations épistémiques entre les agents : on ne peut plus penser en termes de simple vulgarisation des connaissances scientifiques mais en termes de co-construction de ces connaissances où les dichotomies nettes cèdent le pas à des visions scalaires, et où des individus plus ou moins spécialisés se côtoient et mettent en commun leurs ressources.

Impossible donc de répondre de manière définitive à la question posée dans le titre de cette contribution. Il vaudrait mieux, à notre avis, la reformuler ainsi : « Comment proposer une réforme de l'orthographe ? ». Internet permettrait en effet la co-construction d'un environnement cognitif partagé dans lequel la confiance peut se propager et où les différents *sujets* de la science trouvent le moyen de mutualiser leurs propres ressources informationnelles et cognitives. Il s'agit alors non plus de communautés de pratique mais plutôt de communautés épistémiques où le savoir est distribué entre les membres souhaitant participer aux différents projets, chacun apportant sa contribution dans une logique de complémentarité.

Bibliographie

- AUTHIER-REVUZ Jacqueline, 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, 2 t., Paris, Larousse.
- BERRENDONNER Alain, 1982, *L'éternel grammairien : étude du discours normatif*, Berne, Frankfort, Peter Lang.
- BRANCA-ROSOFF Sonia, 1996, « Les Imaginaires des Langues ». In BOYER Henri (éd.), *Sociolinguistique : Territoire et objets*, Paris, Delachaux et Niestlé.
- CATACH Nina, 2005, *L'orthographe française, L'orthographe en leçons : un traité théorique et pratique*, Paris, Armand Colin.
- DISTER Anne et MOREAU Marie-Louise, 2009, *Féminiser ? Vraiment pas sorcier ! - La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres*, Louvain, De Boeck - Duculot.
- GOLDMAN Alvin, 2004, « Qu'est-ce que l'épistémologie sociale ? Un assortiment de projets », In PROUST Joëlle et PACHERIE Elisabeth (éds.), *La philosophie cognitive*, Gap, Ophrys, pp. 143-165.
- JAFFRE Jean-Pierre, 1998, « L'orthographe du français, une exception ? », *Le français aujourd'hui*, n° 122, pp. 45-53.
- JAFFRÉ Jean-Pierre, 2003, « L'écriture et les nouvelles technologies : ce que les unes nous apprennent de l'autre », *Actes des Quatrièmes Rencontres Réseaux Humains / Réseaux Technologiques*, CNDP, pp. 1-86, <http://edel.univ-poitiers.fr/rhrt/document551.php> (consulté le 20/04/2011).
- JAFFRÉ Jean-Pierre, 2005, « L'orthographe est un château-fort. Commentaires sur l'enquête du collectif 'Sauver les lettres' », en ligne www.cafepedagogique.net (consulté le 27/10/2010).

- JAFFRÉ Jean-Pierre et FAYOL Michel, 1997, *Orthographes. Des systèmes aux usages*, Paris, Flammarion.
- KRIEG-PLANQUE Alice, 2010, « La formule ‘développement durable’ : un opérateur de neutralisation de la conflictualité », *Langage et société*, n° 134, pp. 5-29.
- MILLET Agnès, LUCCI Vincent et BILLIEZ Jacqueline, 1990, *Orthographe mon amour*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- NIEDZIELSKI Nancy, PRESTON Dennis, 2000, *Folk Linguistics*, Berlin, New York: De Gruyter.
- ORIGGI Gloria, 2004, « Croyance, déférence et témoignage », In PROUST Joëlle et PACHERIE Elisabeth (éds.), *La philosophie cognitive*, Gap, Ophrys.
- ORIGGI Gloria (2008a), *Qu'est-ce que la confiance ?*, Paris, Vrin.
- ORIGGI Gloria, 2008b, « What's in my Common Sense ? », *The Philosophical forum*, 39/3, Boston University Philosophical Club, pp. 327-335.
- PAVEAU Marie-Anne, 2006, *Les prédiscours. Sens, mémoire, cognition*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle.
- PRESTON Dennis, 1991, « Language teaching and learning: folk linguistic perspectives », In ALATIS James E. (éd.), *Georgetown University Round Table on languages and linguistics, Linguistics and language pedagogy: the state of the art*, Georgetown University Press, pp. 583-600.
- QUEMADA Bernard, 1970-1972, *Bibliographie des Chroniques de langage publiées dans la presse française*, I : (1950-1965), II : (1966-1970), Paris : Didier
- RABATEL Alain, 2004, « L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques », *Langages*, n° 56, pp. 3-17.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Michaël Abecassis, Salih Akin, Sophie Babault, Claude Caitucoli, Véronique Castellotti, Régine Delamotte-Legrand, Robert Fournier, Emmanuelle Huver, Normand Labrie, Foued Laroussi, Benoît Leblanc, Fabienne Leconte, Gudrun Ledegen, Danièle Moore, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Isabelle Pierozak, Gisèle Prignitz, Georges-Elia Sarfati.

Conseiller scientifique : Jean-Baptiste Marcellesi.

Rédacteur en chef : Clara Mortamet.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Jean-Marie Klinkenberg, Jean Le Du, Marinette Matthey, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolai, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffélec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture pour ce numéro : Olivier Baude, Robert Bernard, Catherine Brissaud, Danièle Cogis, Jacques David, Jean-Michel Eloy, Michel Francard, Fabrice Jejcic, Jean-Marie Klinkenberg, Romain Muller, Jean-François de Pietro, Dan Van Raemdonck.

Laboratoire Dysola – Université de Rouen
<http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol>

ISSN : 1769-7425